

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LOW**

PROCÈS-VERBAL de la réunion régulière des membres du Conseil de la Municipalité de Low, tenue ce 14^{ième} jour du mois de janvier 2013 à 19H00, à la Salle Héritage. Ceux et celles présents sont :

Son Honneur le maire	Morris O'Connor
Conseillers/Conseillères	Theresa van Erp (absente) Albert Kealey Amanda St. Jean Maureen Rice Carole Robert Charles Kealey

La directrice générale/secrétaire-trésorière Franceska Gnarowski est également présente.

(1) OUVERTURE

La réunion est officiellement ouverte par son Honneur le maire Morris O'Connor.

(2) PÉRIODE DE QUESTIONS

De 19H à 19H30.

(3) PROCÈS-VERBAL

#02-01-2013

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion régulière du 3 décembre et celui de la réunion spéciale du 13 décembre 2012 soient adoptés tel que présentés.

PROPOSÉ PAR Charles Kealey

APPUYÉ PAR Carole Robert

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(4) ORDRE DU JOUR

#03-01-2013

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et qu'il demeure ouvert.

PROPOSÉ PAR Amanda St. Jean

APPUYÉ PAR Carole Robert

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(5) FACTURES À PAYER

#04-01-2013

IL EST RÉSOLU QUE la liste #01-2013 des factures à payer totalisant un montant de 169 109,49 \$ soit par la présente acceptée telle que présentée;

ET QUE la directrice générale/secrétaire-trésorière soit autorisée à faire les affectations budgétaires nécessaires à cet effet.

PROPOSÉ PAR Amanda St. Jean

APPUYÉ PAR Charles Kealey

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT

Je, soussignée, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que les fonds nécessaires sont disponibles pour les dépenses nommées à la résolution #04-01-2013, tel que prévu par le Conseil de la municipalité de Low.

Directrice générale/secrétaire-trésorière

(6) RAPPORT DU MAIRE

Le maire donne un rapport verbal de ses activités pour le mois d'octobre.

6.1 ADMINISTRATION

(6.1.1) RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF

Aucun rapport.

(6.1.2) DÉPENSES ADDITIONNELLES POUR DÉCEMBRE 2012

#05-01-2013

IL EST RÉSOLU QUE les montants de 651,33 \$ et 103,57 \$ soient ajoutés aux factures de décembre 2012 pour un montant de déboursés 219 224,34 \$.

PROPOSÉ PAR Amanda St. Jean

APPUYÉ PAR Maureen Rice

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(6.1.3) MODIFICATION AU CALENDRIER 2013 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

ATTENDU QUE la date pour la réunion du mois d'avril ne convient pas à tous;

EN CONSÉQUENCE,

#06-01-2013

IL EST RÉSOLU de déplacer la réunion du mardi 2 avril 2013 au lundi 8 avril 2013.

QUE l'information soit affichée aux endroits déterminés dans la municipalité de Low.

PROPOSÉ PAR Albert Kealey

APPUYÉ PAR Amanda St. Jean

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(6.1.4) DON À SUICIDE DÉTOUR

ATTENDU QUE la municipalité de Low est reconnaissante du rôle positif que SUICIDE DÉTOUR joue dans notre communauté;

EN CONSÉQUENCE :

#07-01-2013

IL EST RÉSOLU QUE la municipalité de Low verse un don de 100 \$ à l'organisation SUICIDE DÉTOUR.

PROPOSÉ PAR Carole Robert

APPUYÉ PAR Albert Kealey

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(6.1.5) SERVICE DE COMPTABILITÉ

ATTENDU QUE la Municipalité doit faire vérifier ses finances à chaque année;

ATTENDU QUE la préparation des livres demande des connaissances approfondies et spécialisées de la comptabilité;

EN CONSÉQUENCE,

#08-01-2013

IL EST RÉSOLU QUE la Municipalité approuve l'embauche à contrat de M. Henri-Claude Gagnon, comptable pour un montant de 1600 \$ afin d'assister à la préparation des livres et des rapports.

PROPOSÉ PAR Carole Robert

APPUYÉ PAR Amanda St. Jean

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(6.1.6) CHAMBRE DE COMMERCE

ATTENDU QUE la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maniwaki ne représente pas uniquement les commerces et industries de Maniwaki mais plutôt ceux de la MRC de-la-Vallée-de-la-Gatineau;

EN CONSÉQUENCE,

#09-01-2013

IL EST RÉSOLU QUE la Municipalité demande à la Chambre de Commerce et d'Industries de Maniwaki de changer leur nom pour celui de « Chambre de Commerce régionale de la Vallée-de-la-Gatineau » et que cette résolution soit expédiée à la MRCVG, aux municipalités de la MRCVG, et à la députée provinciale, Stéphanie Vallée pour y recevoir leurs appuis.

PROPOSÉ PAR Carole Robert
APPUYÉ PAR Amanda St. Jean
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(6.1.7) MODIFICATION à la résolution #79-05-2012

ATTENDU QUE la résolution #79-05-2012 concernant l'achat des bacs à recyclages, manquait une clause concernant le remboursement de la subvention provincial au fond de roulement;

EN CONSÉQUENCE,

#10-01-2013

IL EST RÉSOLU QUE le montant de 47 030,56 \$ provenant de la province à titre de subvention, soit remboursé au fond de roulement de la Municipalité.

PROPOSÉ PAR Carole Robert
APPUYÉ PAR Amanda St. Jean
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(6.1.8) ADHÉSION TRANSPORT ADAPTÉ

ATTENDU QUE la Municipalité se dote des services du Transport Adapté depuis quelque temps;

EN CONSÉQUENCE,

#11-01-2013

IL EST RÉSOLU QUE la Municipalité s'adhère au service pour l'année 2013.

PROPOSÉ PAR Carole Robert
APPUYÉ PAR Amanda St. Jean
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(6.1.9) IMPRESSION DU CALENDRIER

ATTENDU QUE la Municipalité publie annuellement un calendrier destiné aux contribuables concernant la collecte de déchet et de recyclage;

EN CONSÉQUENCE,

#12-01-2013

IL EST RÉSOLU QUE la Municipalité approuve une dépenses de 800 \$ pour l'impression du calendrier.

PROPOSÉ PAR Amanda St. Jean
APPUYÉ PAR Carole Robert
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(6.1.10) COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ATTENDU QUE le Conseil décide de ré-établir le Comité de développement économique (CDE) en septembre 2012;

ATTENDU QUE le CDE est maintenant formé ;

EN CONSÉQUENCE,

#13-01-2013

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil reconnais que le CDE se réuni régulièrement; que le travail du CDE est celui d'offrir un forum pour ceux et celles qui ont des idées sur l'amélioration de notre économie; de communiquer le potentiel économique ainsi que les atouts de la communautés dans la municipalité et à l'extérieur de celle-ci; de représenter les intérêts de la communauté; d'offrir des services de conseil aux intéressés; de supporter des efforts pour développer une identité durable pour Low; de soumettre des rapports d'activités de façon régulière au Conseil.

PROPOSÉ PAR Carole Robert
APPUYÉ PAR Charles Kealey
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(6.1.11) CHARTRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

ATTENDU QUE plus de 80 municipalités ont été reconnues comme ayant un « statut bilingue » (en vertu des dispositions de l'article 29.1) lors de l'adoption, en 1977, de la Charte de la langue française;

ATTENDU QUE les dispositions initiales de la Charte permettaient aux Municipalités dont une majorité de résidants parlaient une langue autre que le français d'être officiellement reconnues en vertu de l'article 29.1

ATTENDU QUE la Municipalité de Low retient un statut bilingue en vertu de l'article 29.1 de la Charte depuis 1977 et qu'elle désire conserver ce statut bilingue;

ATTENDU QUE la Charte ne permet pas que la reconnaissance de « statut bilingue » en vertu de l'article 29.1, soit retirée à une municipalité ou un arrondissement, à moins que la municipalité ou l'arrondissement concerné en fasse la demande;

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale du Québec a adopté la loi 170 qui imposait les fusions forcées aux municipalités en 2000, et qu'elle a adopté en même temps la loi 171 qui modifiait considérablement les critères de reconnaissance prescrits par l'article 29.1 de la Charte, soit d'une majorité de résidants d'une municipalité ou d'un arrondissement parlant une langue autre que le français à une majorité de résidants de langue maternelle anglaise; et

ATTENDU QUE les critères révisés en vertu de la loi 171 ont été imposés sans consultation préalable avec les municipalités reconnues en vertu de l'article 29.1, selon la définition la plus étroite et la plus inexacte des communautés de langue anglaise au sein desdites municipalités ou desdits arrondissements; et

ATTENDU QUE le présent gouvernement du Québec propose maintenant l'adoption du projet de loi 14 qui permettrait le retrait par décret de la reconnaissance en vertu de l'article 29.1 pour les municipalités ou arrondissements, contre la volonté de la municipalité ou de l'arrondissement concerné, de son conseil dûment élu et de ses résidants; et

ATTENDU QUE la municipalité de Low est fermement opposée aux amendements proposés à l'article 29.1 de la Charte qui sont prévus dans le projet de loi 14;

EN CONSÉQUENCE,

#14-01-2013

IL EST RÉSOLU QUE la Municipalité de Low déclare, par la présente, qu'elle désire conserver le « statut bilingue » qui lui a été reconnu en vertu de l'article 29.1 de la Charte, et ce, maintenant et à l'avenir, et qu'elle désire le faire indépendamment de toute fluctuation de sa population dans les données du recensement, maintenant et à l'avenir;

QUE les résidents et le conseil de la Municipalité de Low considèrent la reconnaissance de notre municipalité en vertu de l'article 29.1 comme essentielle au caractère de la municipalité et comme le témoignage de la présence historique des deux communautés, anglophone et francophone, dans la municipalité;

QUE la Municipalité de Low s'oppose vigoureusement aux modifications proposées à l'article 29.1 de la Charte comme le prévoit le projet de loi 14 et demande à l'Assemblée nationale du Québec de continuer de reconnaître les droits acquis de toutes les municipalités et de tous les arrondissements qui bénéficient actuellement de ce statut, et qu'elle évite d'adopter toute loi permettant de retirer à une municipalité ou à un arrondissement la reconnaissance du statut bilingue en vertu de l'article 29.1, sauf à l'initiative et à la demande expresse de ladite municipalité ou dudit arrondissement;

QUE la Municipalité de Low invite tous les membres de l'Assemblée nationale à retirer les dispositions du projet de loi 14 qui proposent l'amendement de l'article 29 de la Charte ou de voter contre et de rejeter ces dispositions puisque nous les considérons comme une attaque aux droits fondamentaux et au caractère intrinsèque des municipalités et des arrondissements qui bénéficient actuellement d'une reconnaissance en vertu de l'article 29.1;

QUE la Municipalité de Low envoie copie de cette résolution à tous les membres de l'Assemblée nationale du Québec, à toutes les autres municipalités du Québec officiellement reconnues en vertu de l'article 29.1 de la Charte, aux membres du Parlement fédéral et au Commissaire aux langues officielles du Canada, ainsi qu'à l'UMQ, la FQM et la FCM;

PROPOSÉ PAR Amanda St. Jean

APPUYÉ PAR Albert Kealey

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.2 VOIRIE

(6.2.1) RAPPORT

6.3 SÉCURITÉ CIVILE

(6.3.1) RAPPORT DU SERVICE D'INCENDIE DE LOW

Aucun rapport.

(6.3.2) RAPPORT 9-1-1

Aucun rapport.

(6.3.3) SALAIRE ADMINISTRATION

ATTENDU QUE la municipalité de Low reconnaît qu'il y a une charge administrative relié aux responsabilités du Député chef pompier;

ATTENDU QUE le Schéma de couverture de risque demande de plus en plus de rapports et de suivis;

EN CONSÉQUENCE :

#15-01-2013

IL EST RÉSOLU qu'un salaire maximale de \$320 par mois soit alloué à Ghyslain Robert, Député chef pompier, pour compléter les tâches administratives reliées aux activités du Service d'incendie.

PROPOSÉ PAR Albert Kealey

APPUYÉ PAR Charles Kealey

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.4 HYGIÈNE

(6.4.1) RAPPORT

Le conseiller Albert Kealey présente son rapport.

6.5 URBANISME

(6.5.1) RAPPORT

La conseillère St. Jean présente le rapport d'activités d'urbanisme préparé par l'inspecteur en bâtiment pour le mois d'octobre.

6.6 LOISIRS & CULTURE

(6.6.1) RAPPORT

La conseillère Rice présente le rapport des activités de la bibliothèque municipale et de l'Association culturelle pour le mois d'octobre.

7. VARIA

(7.1) DON

ATTENDU QUE les citoyens de Low se dotent des services offerts par l'Hôpital de Wakefield pendant plusieurs années;

ATTENDU QUE l'Hôpital est situé seulement à 15 minutes de Low et que celui de Maniwaki est à plus d'une heure de Low, et que sa proximité est un atout important pour les résidents;

ATTENDU QUE l'Hôpital de Wakefield demande des dons à chaque année pour permettre des améliorations à leurs services;

EN CONSÉQUENCE;

#16-01-2013

IL EST RÉSOLU QUE la Municipalité de Low approuve un don de \$500 pour l'année 2013, soit cinquante cents par personne.

PROPOSÉ PAR Carole Robert

APPUYÉ PAR Amanda St. Jean

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. FERMETURE

#17-01-2013

IL EST RÉSOLU QUE la réunion se termine à 20H.

PROPOSÉ PAR Charles Kealey

APPUYÉ PAR Carole Robert

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Maire

Directrice générale/secrétaire-trésorière

« Je, Morris O'Connor, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec »